

«Je préfère parler de complémentarité»

Secrétaire de l'Association des hommes du Luxembourg (AHL), Fernand Kartheiser, estime que l'égalité hommes-femmes est déjà une réalité au Grand-Duché.

Le Quotidien : D'après vous, quel rôle peuvent jouer les hommes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes?

Fernand Kartheiser : C'est une question de la définition de l'égalité. Personnellement, je préfère parler de complémentarité.

Si l'on parle d'égalité de droit, elle existe déjà. Il y a même des domaines où la juridiction accorde plus de droits aux femmes comme les droits de garde au moment d'un divorce.

Si l'on parle d'égalité des chances, celle-ci existe également puisque tout le monde peut accéder à n'importe quel poste selon ses compétences. Je refuse cependant l'idée d'instaurer des quotas ou d'orienter de façon dirigiste les uns et les autres vers telle ou telle profession.

Pour ce qui est de la sphère privée, ni le gouvernement, ni les pouvoirs publics n'ont à s'immiscer dans la vie privée des gens. La répartition des tâches au sein des

couples ne regarde ni le ministère à l'Égalité des chances, ni le juge. L'abolition de la sphère privée est le propre des régimes totalitaires.

Peut-on qualifier le Luxembourg de pays paritaire en matière d'égalité des chances?

La parité sous-entend une logique numérique dont nous ne voulons pas. Regardez ce qui se passe dans certains partis politiques luxembourgeois où les quotas hommes-femmes ont été instaurés. Ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils ont beaucoup de mal à trouver des candidates.

Nous craignons que ces quotas ne nuisent à la qualité du travail politique ou encore que la politique devienne une affaire de famille comme c'est parfois le cas en France lorsque des hommes politiques ajoutent leurs compagnes sur les listes électorales.

Quel est votre avis sur le projet de loi 5155 portant réforme du divorce?

Il y a quatre grands problèmes avec ce projet de loi. Le droit de

garde d'abord. Le projet n'instaura pas d'autorité parentale conjointe. Ensuite nous pensons que la pension alimentaire personnelle doit être abolie dans un pays où la femme est émancipée depuis plus de 30 ans. Troisièmement, le logement. Le logement familial est systématiquement accordé à l'épouse et maintenant le projet de loi dit que même si l'homme possédait un bien propre avant le mariage il peut être mis à disposition de la femme. Enfin, nous comprenons qu'il ne faille pas une homologation du juge pour une demande de divorce à l'amiable. Est-ce que vous demandez l'autorisation du juge pour vous marier?

Ne craignez-vous pas d'être taxé de mâles misogynes?

Absolument pas. Aucune de nos propositions n'a de caractère misogyne. D'ailleurs 15 à 20 % de nos membres sont des femmes et souvent même les plus actives de nos membres.

Pa. T.